## Pour un accès à l'eau de la commune tout au long de l'année sans restriction ni taxes supplémentaires.

Notre groupe ELU demandons par cette interpellation à notre Municipalité de prendre toutes les mesures adéquates afin de garantir l'approvisionnement en eau de nos concitoyens tout au long de l'année. Il n'est pas concevable que sur les 9 communes de la Riviera, seule la commune de Blonay-St-Légier aie des restrictions d'eau sur une période de l'année. Dans les autres communes de la Riviera, il n'a jamais été question de fermer leur piscine communale, d'interdire les arrosages extérieurs ou ne pas pouvoir remplir des piscines privées. Dans un pays qui se dit le château d'eau de l'Europe, ces interdictions passent très mal chez un grand nombre de nos concitoyens. Nous demandons à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour un approvisionnement en eau tout au long de l'année sans interdictions. Notre population est responsable et ne doit pas être infantilisée par nos autorités. Des pistes existent par exemple une collaboration avec le SIEG durant les périodes dites critiques. Pour information sur le reste des communes de la Riviera, ces dernières possèdent également leur propre source et seulement 16% de leur consommation vient du lac. L'or bleu doit être utilisé avec respect comme toute source d'alimentation ou d'énergie, il est illusoire de croire qu'une commune puisse imposer un mode de vie par des interdictions ou des taxes, cette responsabilité incombe à nos citoyennes et citoyens qui paie cette prestation de pouvoir disposer de cette ressource à leur convenance et en tout temps.

Romain Belotti UDC/Groupe ELU

Maralles